

## Description des éléments de données utilisés dans les publications

Points	Description
A1a	Identité du réseau à satellite
A1b	Identification du faisceau
A1e1	Type de station terrienne (spécifique ou type)
A1e2	Nom de la station
A1e3a	Pays ou la zone géographique où est située la station, en utilisant les symboles figurant dans la Préface
A1e3b	Coordonnées géographiques de chaque emplacement d'antenne d'émission ou de réception constituant la station (longitude et latitude en degrés et minutes)
A1f1	Administration notificatrice (voir le Tableau 1 de la Préface)
A1f2	Si la fiche est soumise au nom d'un groupe d'administrations, les symboles de chaque administration du groupe soumettant les renseignements relatifs au réseau à satellite (voir la Préface)
A1f3	Organisation Intergouvernementale de Satellite
A1g	Indicateur précisant qu'il est prévu d'exploiter le système à satellites non OSG conformément à la Résolution 32
A2a	Date de mise en service
A2b	Période de validité (années)
A2c	Date de mise en service (station de radioastronomie)
A3a	Entité exploitante (voir le Tableau 12A/12B de la Préface)
A3b	Symbole identifiant l'administration responsable de la station (Tableau 12A/12B de la Préface)
A4a1	Longitude nominale d'une station spatiale géostationnaire (degrés)
A4a2a	Tolérance de longitude vers l'est prévue
A4a2b	Tolérance de longitude vers l'ouest prévue
A4a2c	Excursion d'inclinaison
A4b1	Nombre de plans orbitaux
A4b1a	Indicateur précisant si le système à satellites non géostationnaires représente une « constellation »
A4b1b	Indicateur précisant si tous les plans orbitaux identifiés au A.4.b.1 constituent a) une seule configuration, pour laquelle toutes les assignations de fréquence du système à satellites seront utilisées, ou b) plusieurs configurations qui s'excluent mutuellement
A4b1c	Nombre de sous-ensembles de caractéristiques orbitales qui s'excluent mutuellement
A4b1d	Identificateur du sous-ensemble de configurations orbitales auquel appartient ce plan orbital
A4b2	Corps de référence (Voir le Tableau 8 de la Préface)
A4b3a	Nombre maximal de stations spatiales d'un système à satellites non géostationnaires émettant simultanément sur la même fréquence dans le service fixe par satellite dans l'hémisphère Nord
A4b3b	Nombre maximal de stations spatiales d'un système à satellites non géostationnaires émettant simultanément sur la même fréquence dans le service fixe par satellite dans l'hémisphère Sud
A4b4a	Angle d'inclinaison du plan orbital (degrés)
A4b4b	Nombre de satellites dans chaque plan orbital
A4b4c	Période (jjj/hh/mm)
A4b4d	Altitude de l'apogée (km)
A4b4e	Altitude du périogée (km)
A4b4f	L'altitude minimale de la station spatiale au-dessus de la surface de la Terre à laquelle n'importe quel satellite émet (km)
A4b4g	Ascension droite
A4b4h	Angle de phase initiale (degrés)
A4b4i	Argument du périogée
A4b4j	Longitude du nœud ascendant pour le j-ème plan orbital
A4b4k	Date (jour:mois:année) à laquelle le satellite se trouve au point défini par la longitude du nœud ascendant
A4b4l	Instant (heures:minutes) auquel le satellite se trouve au point défini par la longitude du nœud ascendant
A4b4m	Indicateur précisant si la station spatiale utilise ou non une orbite héliosynchrone
A4b4n	Indicateur précisant si la station spatiale se réfère à l'heure locale du nœud ascendant ou du nœud descendant
A4b4o	Heure locale du nœud ascendant ou descendant (selon A.4.b.4.n)
A4b6bis	Indicateur précisant si l'ensemble de paramètres d'exploitation est un ensemble limité ou un ensemble élargi
A4b6a1	Nombre maximum de satellites non géostationnaires émettant sur des fréquences se chevauchant vers un point donné
A4b6a2	Début de la gamme de latitudes associée (degrés)
A4b6a3	Fin de la gamme de latitudes associée (degrés)
A4b6c	Indicateur montrant si la station spatiale utilise le maintien en position pour conserver une trajectoire répétitive au sol
A4b6d	Temps en secondes nécessaire pour que la constellation revienne à sa position de départ
A4b6e	Indicateur montrant si la station spatiale doit être modélisée avec une vitesse de précession spécifique du nœud ascendant de l'orbite au lieu du terme J2
A4b6f	Vitesse de précession, en degrés/jour, mesurée dans le sens inverse des aiguilles d'une montre dans le plan de l'équateur
A4b6j	Tolérance longitudinale du nœud ascendant
A4b7a	Nombre maximal de satellites non géostationnaires recevant simultanément sur des fréquences se chevauchant des signaux en provenance des stations terriennes associées dans une cellule donnée
A4b7b	Nombre moyen de stations terriennes associées fonctionnant sur des fréquences se chevauchant par kilomètre carré à l'intérieur d'une cellule
A4b7c	Distance moyenne entre les cellules co-fréquence (km)
A4b7cbis	Angle d'élévation minimal auquel toute station terrienne associée peut émettre vers un satellite non géostationnaire
A4b7d1	Type de zone (fondée sur l'angle topocentrique (Y), l'angle vu du satellite (N) ou une autre méthode (O) pour déterminer la zone d'exclusion)
A4b7d2	Largeur de la zone (degrés)
A4c1	Station spatiale associée
A4c2	Longitude nominale sur l'orbite
A5	Renseignements relatifs à la coordination; référence à une disposition du RR, à un appendice ou à une résolution (Tableau 11 de la Préface)

Points	Description
A5a2a	le nom du réseau à satellite ou du système à satellites avec lequel la coordination a été effectuée avec succès pour toutes les assignations notifiées
A6	Renseignements relatifs à la coordination; référence à une disposition du RR, à un appendice ou à une résolution (Tableau 11 de la Préface)
A7a1	Angle d'élévation de l'horizon, pour chaque azimut autour de la station terrienne (degrés)
A7a2	Distance de la station terrienne à l'horizon pour chaque azimut autour de la station terrienne (km)
A7a3	Diagramme d'élévation de l'horizon
A7b1	Angle d'élévation minimal prévu de l'axe du faisceau principal de l'antenne par rapport au plan horizontal (degrés)
A7b2	Angle d'élévation maximal prévu de l'axe du faisceau principal de l'antenne par rapport au plan horizontal (degrés)
A7c1	Azimut de départ de la gamme d'angles, à partir du Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre, entre lesquelles l'azimut de l'axe du faisceau principal de l'antenne peut varier pendant l'exploitation (degrés)
A7c2	Azimut de fin de la gamme d'angle, à partir du Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre, entre lesquelles l'azimut de l'axe du faisceau principal de l'antenne peut varier pendant l'exploitation (degrés)
A7d	Altitude de l'antenne au-dessus du niveau moyen de la mer (m)
A7e	Angle d'élévation minimal (degrés)
A7f	Diamètre d'antenne (m)
A10a	Schémas de zone de coordination
A11a	Heure de début UTC
A11b	Heure de fin UTC
A12	Gamme de régulation automatique de gain (dB)
A13	Référence aux Sections Spéciales
A13c	Référence conformément à l'Article 4 de l'Appendice 30
A13d	Référence conformément à l'Article 4 de l'Appendice 30A
A13e	Référence conformément à l'Article 6 de l'Appendice 30B
A15a	Indicateur montrant l'engagement selon lequel le système notifié se conformera aux limites opérationnelles additionnelles d'epfd spécifiées dans le Tableau 22-4A1 conformément au numéro 22.51
A16a	Indicateur montrant l'engagement selon lequel les stations terriennes associées fonctionnant avec un réseau à satellite géostationnaire du service fixe par satellite respectent les limitations de puissance hors axe
A16b	Indicateur montrant l'engagement des administrations selon lequel les systèmes notifiés se conformeront aux limites de puissance surfacique pour une seule source de brouillage prescrites au numéro 5.502
A16c	Drapeau pour indiquer l'engagement de respecter la distance de séparation prévue au numéro 5.509E et les limites de puissance surfacique prévues au numéro 5.509D
A17a	Indicateur montrant l'engagement à se conformer au niveau de puissance surfacique par satellite de $-129 \text{ dB(W/(m}^2 \cdot \text{MHz))}$ dans une bande quelconque de 1 MHz dans des conditions de propagation en espace libre
A17a.bis a	Valeur d'epfd calculée dans la bande 1 610,6-1 613,8 MHz
A17a.bis b	Valeur d'epfd calculée dans la bande 1 610,6-1 613,8 MHz
A17b1	Valeur calculée de la puissance surfacique cumulative produite à la surface de la Terre par un système géostationnaire de radionavigation par satellite dans la bande 4 990-5 000 MHz, dans une largeur de bande de 10 MHz, (Rés.741 (CMR-03))
A17b2	Valeur calculée de la puissance surfacique cumulative produite à la surface de la Terre par toutes les stations spatiales d'un système du service de radionavigation par satellite dans la bande 5 030-5 150 MHz dans une largeur de bande de 150 kHz (5.443B)
A17b3	Puissance surfacique équivalente produite par toutes les stations spatiales d'un système du service de radionavigation par satellite dans la bande 4 990-5 000 MHz, dans une largeur de bande de 10 MHz (Rés.741 (WRC-03))
A17d	Puissance surfacique moyenne produite à la surface de la Terre par un capteur spatioporté, telle qu'indiquée au numéro 5.549A ou dans le Tableau 21-4
A17e1a	Valeur calculée de l'e.p.f.d. dans la bande 42.5-43.5 GHz à la station RA SDT - $\text{dB(W/(m}^2 \cdot \text{1 GHz))}$
A17e1b	Valeur calculée de l'e.p.f.d. dans la bande 42.5-43.5 GHz à la station RA SDT - $\text{dB(W/(m}^2 \cdot \text{500 kHz))}$
A17e1c	Valeur calculée de l'e.p.f.d. dans la bande 42.5-43.5 GHz à la station RA VLBI - $\text{dB(W/(m}^2 \cdot \text{500 kHz))}$
A17e2a	Valeur calculée de la p.f.d. dans la bande 42.5-43.5 GHz à la station RA SDT - $\text{dB(W/(m}^2 \cdot \text{1 GHz))}$
A17e2b	Valeur calculée de la p.f.d. dans la bande 42.5-43.5 GHz à la station RA SDT - $\text{dB(W/(m}^2 \cdot \text{500 kHz))}$
A17e2c	Valeur calculée de la p.f.d. dans la bande 42.5-43.5 GHz à la station RA VLBI - $\text{dB(W/(m}^2 \cdot \text{500 kHz))}$
A18a	Engagement selon lequel les caractéristiques de la station terrienne d'aéronef (STA) du service mobile aéronautique par satellite sont conformes
A19a	Engagement selon lequel l'utilisation de l'assignation ne doit pas causer de brouillages inacceptables aux assignations pour lesquelles un accord doit encore être obtenu ni demander à être protégée vis-à-vis de ces assignations
A19b	Engagement au titre du point 1.5 du décide de la Résolution 156 (station ESIM)
A20a	Engagement selon lequel la station ESIM sera exploitée conformément au Règlement des radiocommunications et à la Résolution 169
A21a	Engagement selon lequel, dès réception d'un rapport signalant des brouillages inacceptables, l'administration notificatrice du réseau du SFS OSG avec lequel les stations ESIM communiquent se conformera à la procédure décrite au point 4 du décide de la Résolution 169
A22a	Engagement selon lequel la station ESIM aéronautique respectera les limites de puissance surfacique à la surface de la Terre indiquées dans la Partie II de l'Annexe 3 de la Résolution 169
A23a	Engagement indiquant que les caractéristiques modifiées ne causeront pas plus de brouillages ni n'exigeront une plus grande protection que les caractéristiques communiquées dans les renseignements de notification les plus récents publiés dans la Partie I-S pour les assignations de fréquence au système à satellites non géostationnaires
A24a	Engagement de l'administration selon lequel, au cas où des brouillages inacceptables causés par un réseau à satellite ou un système à satellites non OSG identifié en tant que mission de courte durée conformément à la Résolution 32 n'auraient pas été résolus, ladite administration prendra des mesures pour supprimer les brouillages ou les ramener à un niveau acceptable
B1a	Désignation du faisceau de l'antenne du satellite
B1b	Indicateur montrant si le faisceau d'antenne, sous B.1.a, est fixe ou orientable (reconfigurable)
B2	Indicateur d'émission/réception
B2a1	Un indicateur précisant si la station spatiale émet seulement lorsqu'elle est visible depuis la zone de service notifiée
B2a2	L'angle d'élévation minimal au-dessus duquel l'émission se produit lorsque la station spatiale est visible depuis la zone de service notifiée
B3a1	Gain isotrope copolaire maximal (dBi)
B3a2	Gain isotrope contrapolaire maximal de l'antenne (dBi)
B3b1b	Numéro de la pièce jointe pour la méthode requise dans la Règle de procédure relative au numéro 21.16
B3c1a1	Diagramme de rayonnement de référence copolaire
B3c1a2	Coefficient A du diagramme de rayonnement copolaire

Points	Description
B3c1a3	Coefficient B du diagramme de rayonnement copolaire
B3c1b	Diagramme de rayonnement copolaire
B3c2a1	Diagramme de rayonnement de référence contrapolaire
B3d	Précision de pointage (degrés)
B3f1	Ligne ou le point de visée du faisceau d'antenne (longitude et latitude)
B3f2a	Précision de rotation (degrés)
B3f2b	Orientation du grand axe (degrés)
B3f2c	Grand axe (degrés)
B3f2d	Petit axe (degrés)
B4a1	Numéro de référence de chaque plan orbital dans lequel les caractéristiques de l'antenne de la station spatiale sont utilisées
B4a3a1	Angle alpha (degrés)
B4a3a2	Angle beta (degrés)
B4b2	Diagramme du gain d'antenne en fonction de l'angle d'élévation
B4b4a	P.I.R.E. maximale / 4kHz
B4b4b	P.I.R.E. moyenne / 4kHz
B4b4c	P.I.R.E. maximale / 1MHz
B4b4d	P.I.R.E. moyenne / 1MHz
B4b5	Valeur de crête calculée de la puissance surfacique produite dans un angle de $\pm 5^\circ$ d'inclinaison de l'orbite des satellites géostationnaires
B5a	Gain isotrope maximal (dBi)
B5b	Ouverture du faisceau (degrés)
B5c1a1	Diagramme de référence
B5c1a2	Coefficient A
B5c1a3	Coefficient B
B5c1a4	Coefficient C
B5c1a5	Coefficient D
B5c1a6	PHI1
B5c1b	Diagramme de rayonnement
B5d	Dimension d'antenne alignée sur l'arc géostationnaire (DGSO) (m)
B6a1	Diagramme de référence
B6a2	Coefficient A
B6a3	Coefficient B
B6a4	Coefficient C
B6a5	Coefficient D
B6a6	PHI1
B6a7	Diagramme de rayonnement
C1a	Limite inférieure de la gamme de fréquences
C1b	Limite supérieure de la gamme de fréquences
C2a1	Fréquence assignée
C2a2	Numéro de canal
C2b	Fréquence observée
C2c	Si l'assignation de fréquence doit être notifiée au titre du numéro 4.4, une indication à cet effet
C3a	Bande de fréquences assignée (kHz)
C3b	Largeur de la bande de fréquences observée
C4a	Classe de station (voir le Tableau 3 de la Préface)
C4b	Nature du service (voir le Tableau 4 de la Préface)
C5a	Température de bruit du système de réception (Kelvin) dans le cas d'une station spatiale
C5b	Température de bruit du système de réception (Kelvin) dans le cas d'une station terrienne
C5c	Température de bruit du système de réception (Kelvin)
C5d1	Température de bruit du système à la sortie du processeur des signaux (pour les capteurs actifs)
C5d2	Largeur de bande du bruit du récepteur (pour les capteurs actifs)
C6a	Type de polarisation (voir le Tableau 5 de la Préface)
C6b	Angle de polarisation (degrés) (voir le Tableau 5 de la Préface)
C7a	Désignation de l'émission
C7b	Fréquence porteuse des émissions
C8a1	Puissance maximale fournie à l'antenne (dBW)
C8a2	Densité maximale de puissance (dB(W/Hz))
C8b1	Puissance maximale fournie à l'antenne (dBW)
C8b2	Densité maximale de puissance (dB(W/Hz))
C8b3a	Valeur moyenne de la puissance en crête, en dBW, fournie à l'entrée de l'antenne (requis si ni C.8.a.1 ni C.8.b.1 n'est fourni) (pour les capteurs actifs)
C8b3b	Densité de puissance moyenne, en dB(W/Hz), fournie à l'entrée de l'antenne (requis si ni C.8.a.2 ni C.8.b.2 n'est fourni) (pour les capteurs actifs)
C8c1	Valeur minimale de la puissance en crête (dBW)
C8c2	Si C.8.c.1 n'est pas fourni, le motif de l'absence de la valeur minimale de la puissance en crête
C8c3	Densité minimale de puissance (dB(W/Hz))
C8c4	Si C.8.c.3 n'est pas fourni, le motif de l'absence de la valeur de densité minimale de puissance
C8d1	Valeur maximale de la puissance en crête totale (dBW)
C8d2	Largeur de bande de satellite contiguë
C8e1	Rapport porteuse/bruit (dB)
C8e2	Si C.8.e.1 n'est pas fourni, le motif de l'absence du rapport porteuse/bruit
C8f1	La ou les puissances isotropes rayonnées équivalentes nominales de la station spatiale sur l'axe du faisceau

Points	Description
C8f2	La ou les puissances isotropes rayonnées équivalentes nominales (p.i.r.e.) de la station spatiale associée sur l'axe du faisceau
C8g1	Puissance globale maximale (dBW)
C8g2	Largeur de bande totale de toutes les porteuses (par répéteur, le cas échéant), fournie à l'entrée de l'antenne de la station terrienne d'émission ou de la station terrienne associée
C8g3	Indicateur montrant si la largeur de bande du répéteur correspond à la largeur de bande totale de toutes les porteuses (par répéteur, le cas échéant), fournie à l'entrée de l'antenne d'émission de la station terrienne ou de la station terrienne associée
C8h	Valeur moyenne de la densité de puissance maximale par Hz délivrée à l'entrée de l'antenne, en dB(W/Hz), établie sur la largeur de bande nécessaire
C8i	Gamme de régulation de puissance (dB)
C9	Renseignements sur les caractéristiques de modulation
C9a1	Type de modulation
C9a2a	Fréquence inférieure de la bande de base
C9a2b	Fréquence supérieure de la bande de base
C9a2c	L'excursion de fréquence quadratique du signal préaccentué pour la tonalité d'essai en fonction de la fréquence de la bande de base
C9a3a	Excursion de fréquence (MHz/V)
C9a3b	Caractéristiques de préaccentuation
C9a3c	Type de multiplexage des signaux image et son
C9a4a	Débit binaire
C9a4b	Nombre de phases
C9a5a	Nature du signal modulant
C9a5b	Type de modulation d'amplitude utilisé
C9a6a	Excursion de fréquence crête-à-crête du signal de dispersion d'énergie (MHz)
C9a6b	Fréquence de balayage du signal de dispersion d'énergie (kHz)
C9a6c	Signal de dispersion d'énergie
C9a7	Type de dispersion d'énergie
C9a8	Pour tous les autres types de modulation, les renseignements qui peuvent être utiles pour une étude de brouillage
C9a9	Norme de télévision
C9b1	Caractéristiques de radiodiffusion sonore
C9b2	Composition de la bande de base
C9c1	Type d'accès multiple
C9c2	Description du gabarit spectral
C10a1	Identité de la station spatiale associée
C10a2	Longitude nominale de la station spatiale géostationnaire associée
C10a3	Type de station spatiale associée: géostationnaire [G] ou non géostationnaire [N]
C10a4	Désignation du faisceau de l'antenne de la station spatiale associée
C10b1	Identité de la station terrienne associée
C10b2	Type de station terrienne associée: spécifique [S], type [T] ou radioastronomie [R]
C10c1	Coordonnées géographiques de l'emplacement de l'antenne
C10c2	Pays ou zone géographique où est située la station terrienne associée, en utilisant les symboles figurant dans la Préface
C10d1	Classe de station de la station terrienne associée (voir le Tableau 3 de la préface)
C10d2	Nature du service de la station terrienne associée (voir le Tableau 4 de la Préface)
C10d3	Gain isotrope de l'antenne (dBi)
C10d4	Ouverture du faisceau (degrés)
C10d5a1a	Diagramme de rayonnement de référence copolaire pour une station terrienne associée
C10d5a1b	Coefficient A du diagramme de rayonnement copolaire
C10d5a1c	Coefficient B du diagramme de rayonnement copolaire
C10d5a1d	Coefficient C du diagramme de rayonnement copolaire
C10d5a1e	Coefficient D du diagramme de rayonnement copolaire
C10d5a1f	Angle du diagramme de rayonnement copolaire
C10d5a2	Diagramme de rayonnement copolaire pour une station terrienne associée
C10d5b1a	Diagramme de rayonnement de référence contrapolaire pour une station terrienne associée
C10d5b2	Diagramme de rayonnement contrapolaire pour une station terrienne associée
C10d6	Température de bruit du système de réception (Kelvin) de la station terrienne associée
C10d7	Diamètre de l'antenne (m)
C10d8	Diamètre d'antenne équivalent (c'est-à-dire le diamètre, en mètres, d'une antenne parabolique présentant les mêmes caractéristiques hors axe que l'antenne de la station terrienne associée de réception)
C10d9	Dimension d'antenne alignée sur l'arc géostationnaire (DGSO) de la station terrienne associée (m)
C11a1	Numéro de zone de service (GIMS)
C11a2	Symbole de la zone de service
C11a3	Diagramme de zone de service annexe
C11a5a	Zone de service définie par un ensemble d'au plus vingt points de mesure
C11a5b	Longitude du point de mesure
C11a5c	Latitude du point de mesure
C11a5d	Altitude du point de mesure
C11a5e	Angle d'élévation minimal (degrés)
C11b	Diagramme de la région affectée
C12a	Valeur minimale acceptable du rapport global porteuse/brouillage
C13a	Classe des observations
C13b	Type de station de radioastronomie. Radiotélescope monoparabole (S) ou station d'interférométrie à très grande base (V)
C13c	Angle d'élévation minimum auquel la station de radioastronomie effectue des observations monoparabole ou d'interférométrie à très grande base (VLBI) dans la bande de fréquences

Points	Description
C15a	Description du/des groupe(s) requis dans le cas d'émissions non simultanées
C16a1	Durée d'impulsion, en µs (pour les capteurs actifs)
C16a2	Fréquence de répétition des impulsions, en kHz (pour les capteurs actifs)
C16b1	Seuil de sensibilité, en kelvins (pour les capteurs passifs)
D1a1	Désignation du faisceau de réception
D1a2	Désignation du faisceau d'émission
D1a3	Assignment de fréquence sur les liaisons montantes
D1a4	Assignment de fréquence sur les liaisons descendantes
D2a1	Température de bruit équivalente la plus faible de la liaison par satellite
D2a2	Gain de transmission associé (plus faible)
D2b1	Température de bruit équivalente de liaison par satellite pour le rapport gain/température bruit le plus élevé
D2b2	Gain de transmission associé (plus élevé)
D2c	Numéro de ligne pour un groupe donné températures de bruit équivalente de la liaison par satellite et les gains de transmission
D2d	Nom de la station terrienne réceptrice associée
2D	Date à partir de laquelle une assignation est prise en compte conformément au Règlement des radiocommunications
11C2	Symboles utilisés dans la colonne «agree_st» du tableau «tr_provn» (Tableau 11C.2 de la Préface)
13A	Conformité au Règlement des radiocommunications; Tableau 13A de la Préface
13B1	Référence à une disposition, à un appendice ou à une résolution
13B2	Observations concernant les conclusions inscrites dans la colonne 13A; Tableau 13B2 de la Préface
13B3	Date relative au réexamen des conclusions. Tableau 13B3 de la Préface
13C	Observations (Tableau 13C de la Préface)
BR1	Date de réception
BR2	Numéro de série de l'administration
BR3a	Code de référence de la disposition
BR3b	B = Appendice 30 / Appendice 30A C = Réseau au stade de la coordination N = Réseau au stade de la notification P = Appendice 30B
BR4	Première date de mise en service
BR5	Symbole de la zone géographique où est située la station
BR6a	Numéro d'identification du réseau à satellite
BR6b	Ancien numéro d'identification du réseau à satellite
BR6c	Numéro d'identification du réseau à satellite lié
BR7a	Numéro d'identification du groupe
BR7b	Ancien numéro d'identification du groupe
BR8	Code indiquant l'action effectuée sur l'entité (faisceau)
BR9	Code indiquant l'action effectuée sur l'entité (groupe)
BR14	Symbole et numéro de la Section Spéciale
BR15	Code de référence de la disposition pour le groupe de fréquences
BR16	Valeur du type C8b
BR17	Ancienne désignation du faisceau
BR18	Densité de puissance [dBW/Hz] dont une moyenne a été établie sur la largeur de bande nécessaire d'une porteuse à bande étroite
BR19	Référence au numéro de la BR IFIC publié dans la Partie I-S
BR20	Numéro de la BR IFIC
BR21	Partie de la BR IFIC
BR22	Remarques de l'Administration (voir le Tableau 13C de la Préface)
BR23	Observations du Bureau des radiocommunications
BR25	A = Réseau inscrit dans le Fichier de référence international des fréquences/le Plan/la Liste ou pour lequel la demande de coordination a été publiée T = Réseau en cours d'examen
BR26	C = Le réseau inscrit sur cette ligne cause des brouillages au réseau faisant l'objet de la publication
BR27	R = Le réseau inscrit sur cette ligne subit des brouillages provenant du réseau faisant l'objet de la publication
BR28	A = Réseau dans l'arc de coordination
BR30	Nom du constructeur de l'engin spatial
BR31	Date d'exécution du contrat
BR32	"Fenêtre de livraison" contractuelle
BR33	Nombre de satellites achetés
BR34	Nom du fournisseur des services de lancement
BR35	Nom du lanceur
BR36	Date d'exécution du contrat
BR37	Fenêtre prévue de livraison ou de lancement sur orbite
BR38	Nom de l'installation de lancement
BR39	Pays / emplacement
BR40	Coordonnées géographiques
BR41	Nom commercial du satellite
BR44	Faisceau élémentaire
BR45	Dégradation maximale de la marge de protection équivalente (Régions 1 et 3) ou dégradation maximale de la marge de protection globale équivalente (Région 2)
BR46	Valeur maximale du dépassement de la puissance surfacique
BR47	Bande de fréquences (MHz)
BR48	Bande de fréquences (GHz)

Points	Description
BR49	Zone hydrométéorologique
BR52	Partie de la IFIC
BR53	Nombre de fréquences
BR54	Nombre d'émissions
BR55	Nombre d'unités
BR56	Nombre total d'unités
BR57	Catégorie
BR58	Tolérance utilisée dans l'examen au titre du § 2.3 de l'Annexe 4 de l'Appendice 30B. Sauf disposition contraire, une tolérance de 0,05 dB est appliquée dans le cas d'assignations figurant dans le Plan et une tolérance de 0,25 dB est appliquée pour les assignations figurant dans la Liste et les assignations des réseaux en attente
BR59	Azimut
BR60	Délai(s) réglementaire(s)
BR61	Longitude orbitale d'origine
BR62	Date d'expiration du délai de mise en service
BR63	Date confirmée de mise en service
BR64	Date de réception de la première notification soumise au titre de la Résolution 49
BR65	Date de réception de la notification soumise au titre de la Partie A
BR66	Date d'entrée dans le Plan / la Liste d'un allotissement / d'une assignation
BR67	Date d'expiration de l'utilisation d'un groupe d'assignations
BR68	Date de réception de l'échec du lancement
BR70	Code multifaisceaux
BR71	Date d'expiration de la durée de validité des assignations de fréquence
BR72	Dégradation maximale du rapport porteuse/brouillage pour un brouillage dû à une source unique (Terre vers espace) (dB)
BR73	Dégradation maximale du rapport porteuse/brouillage pour un brouillage dû à une source unique (espace vers Terre) (dB)
BR74	Dégradation cumulative du rapport porteuse/brouillage (dB)
BR75	Nombre total d'unités dans la Partie II-S
BR76	Nombre total d'unités dans la Partie III-S
BR77	Nombre total d'unités dans cette fiche de notification
BR78	Date de reprise d'utilisation
BR79	Dégradation maximale du rapport porteuse/brouillage (dB)
BR80	'Allotment' = allotissement figurant dans le Plan de l'Appendice 30B 'List' = assignation figurant dans la Liste de l'Appendice 30B 'Pending' = assignation en souffrance, en cours de coordination, avant son inclusion possible dans la Liste
BR81	Date de suspension de l'utilisation
BR82	Dépassement de la valeur maximale de puissance surfacique
BR83	Date limite de reprise de l'utilisation
BR84	Date d'accès prioritaire
BR85	Numéro d'identification unique donné par l'UIT à l'engin spatial
BR86	Code indiquant le statut réglementaire: F = première mise en service S = suspension de l'utilisation R = reprise de l'utilisation
BR87	Date du statut réglementaire (première mise en service, suspension de l'utilisation, reprise de l'utilisation)
BR88	Motif de la suspension (DÉPLACÉ, ÉCHEC DE LANCEMENT, DE SATELLISATION ou autre texte)
BR89	Numéro de la BR IFIC dans laquelle la Section spéciale a été publiée
BR90	Date de livraison de l'engin spatial
BR91	Date de lancement de l'engin spatial
BR92	Numéro de l'appendice donnant une explication lorsqu'il est impossible de fournir l'angle alpha ou l'angle beta
BR93	Identificateur unique du plan orbital
BR94	Limite inférieure de la gamme de fréquences utilisée à bord de l'engin spatial
BR95	Limite supérieure de la gamme de fréquences utilisée à bord de l'engin spatial
BR96	Date de début pour 9.1/9.1A
BR97	Drapeau pour indiquer une demande au titre du numéro 11.43A
BR98	Indicateur que le groupe est utilisé conformément à la Résolution 163/164 dans la bande 14,5-14,8 GHz (pas pour les liaisons de connexion du SFS)
BR99	Nombre total de satellites
BR100	Le diagramme du contour de gain d'antenne (point B3b1) a été modifié
BR101	Le gain d'antenne dans la direction de l'orbite des satellites géostationnaires (point B3e) a été modifié
BR102	Le diagramme de la zone de service (point C11a) a été modifié
BR103	Numéro de la pièce jointe pour la démonstration du fait que le système non OSG du SFS respecte les limites indiquées au numéro 22.5L, conformément au point 3 du décide de la Résolution 770 (CMR-19)
BR104	Engagement selon lequel le système non OSG du SFS respecte les limites indiquées au numéro 22.5L, conformément au point 3 du décide de la Résolution 770
BR105	Indicateur de l'étape actuelle
BR106	Indicateur visant à préciser si les critères pour l'étape actuelle en vertu de la RES 35 ont été satisfaits pour le groupe (oui/non)
BR107	Fin de la période correspondant à la prochaine étape en vertu de la RES 35
BR108	Une indication fournie au Bureau selon laquelle des efforts ont été déployés en vue d'effectuer la coordination avec les administrations dont les assignations ont constitué la base des conclusions défavorables relativement au numéro 11.38, sans succès, conformément au numéro 11.41.2.
BR109	Une confirmation selon laquelle l'administration a déterminé que les assignations de fréquence au titre du numéro 4.4 satisfont aux conditions visées au § 1.6 des Règles de procédure et a identifié des mesures pour éviter que des brouillages préjudiciables ne soient causés et pour faire cesser immédiatement ces brouillages en cas de plainte.

Points	Description
BR110	Fin de la période correspondant à l'étape actuelle en vertu de la RES 35
BR111	Nombre de stations spatiales déclarées comme étant déployées dans la soumission en vertu de la RES 35, dans ce plan
BR112	Nombre total de stations spatiales indiquées dans la notification
BR113	Nombre total de stations spatiales déclarées comme étant déployées dans la soumission en vertu de la RES 35
BR114	Bande de fréquences dans laquelle se trouvent les assignations de fréquence soumises dans la notification et faisant l'objet de la Résolution 35
BR115	Limite inférieure de la bande de fréquences en MHz (publication RES 35)
BR116	Limite supérieure de la bande de fréquences en MHz (publication RES 35)
BR117	Identificateur unique de la bande de fréquences (publication RES 35)
BR118	Nombre de stations spatiales indiquées dans la notification qui peuvent émettre ou recevoir dans cette bande de fréquences (publication RES 35)
BR119	Nombre de stations spatiales déclarées comme étant déployées dans la soumission en vertu de la RES 35 qui peuvent émettre ou recevoir dans cette bande de fréquences
BR120	Pourcentage de stations spatiales déclarées comme étant déployées dans la soumission en vertu de la RES 35 par rapport au nombre de stations spatiales indiquées dans la notification, pour chaque bande de fréquences
BR121	Indicateur visant à préciser si les critères pour l'étape actuelle en vertu de la RES 35 ont été satisfaits, pour la bande de fréquences (oui/non)
BR122	Identificateur unique du lancement en vertu de la RES 35
BR123	Identificateur unique de la station spatiale figurant dans la soumission en vertu de la RES 35
BR124	Nom de la station spatiale figurant dans la soumission en vertu de la RES 35
BR125	Altitude de l'apogée (km) figurant dans la soumission en vertu de la RES 35
BR126	Altitude du périégée (km) figurant dans la soumission en vertu de la RES 35
BR127	Angle d'inclinaison du plan orbital (degrés) figurant dans la soumission en vertu de la RES 35
BR128	Argument du périégée (degrés) figurant dans la soumission en vertu de la RES 35
BR129	Caractéristiques orbitales de la station spatiale déployée figurant dans la soumission en vertu de la RES 35
BR130	Nombre minimal de stations spatiales déployées pour respecter l'étape actuelle